

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Centrale photovoltaïque au sol avec stockage

Commune de Villefontaine (38)



OneMW



Modalités d'implantation des structures

Les structures supportant les panneaux photovoltaïques seront implantées prioritairement au moyen de fondations de type pieux vibro-battus, permettant de limiter fortement le recours au béton et ainsi de réduire les travaux de terrassement et l'artificialisation des sols.

Le dimensionnement et le choix définitif du système d'ancrage seront toutefois conditionnés par les résultats des études géotechniques qui permettront de caractériser la nature et les caractéristiques mécaniques des sols et de confirmer la profondeur et le type de fondations nécessaires.

En fonction des conclusions de ces études, des adaptations du mode d'implantation pourront être retenues si les caractéristiques du sol ne permettent pas le recours aux pieux vibro-battus.

Désimperméabilisations

La mention relative à la désimperméabilisation partielle des sols renseignée dans le CERFA concerne principalement l'emprise de l'ancien parking.

En effet, la zone destinée à l'implantation des panneaux photovoltaïques étant actuellement enherbée, elle ne fait pas l'objet d'une désimperméabilisation.

En revanche, l'ancien parking sera réutilisé pour l'aménagement de la plateforme destinée aux batteries, ainsi qu'à ses équipements et accès. Les enrobés bitumineux existants seront concassés in situ afin d'éviter leur évacuation et l'apport de matériaux extérieurs, limitant ainsi les rotations de poids lourds et l'empreinte carbone du chantier. Le matériau ainsi concassé sera réemployé sur place pour constituer une plateforme drainante et perméable en lieu et place des surfaces étanches existantes.